

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/N/PHL/106

1^{er} mai 2006

(06-2051)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION

1.	Membre de l'Accord adressant la notification: <u>PHILIPPINES</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:
2.	Organisme responsable: Service national de l'inspection des viandes (NMIS), Département de l'agriculture (DA)
3.	Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant): Viandes et produits carnés
4.	Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable: Tous pays
5.	Intitulé, langue et nombre de pages du texte notifié: <i>Draft Guidelines on the Accreditation of Foreign Meat Establishments (FMEs)</i> – Projet de lignes directrices relatives à l'accréditation d'établissements étrangers de traitement de la viande (<i>FMEs</i>)
6.	Teneur: La présente notification annonce que les Philippines vont publier un décret énonçant des mesures spécifiques à appliquer avant la frontière (<i>PBM</i> s), régissant l'accréditation d'établissements étrangers de traitement de la viande (<i>FME</i> s) aux fins de l'exportation de viandes et de produits carnés vers les Philippines. Elle invite également le public à présenter, le cas échéant, des observations sur ce document.
7.	Objectif et raison d'être: <input checked="" type="checkbox"/> innocuité des produits alimentaires, <input checked="" type="checkbox"/> santé des animaux, <input type="checkbox"/> préservation des végétaux, <input type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, <input type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites
8.	Norme, directive ou recommandation internationale: <input checked="" type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius, <input checked="" type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE), <input type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux, <input type="checkbox"/> Néant S'il existe une norme, directive ou recommandation internationale, en donner la référence correcte et indiquer brièvement en quoi le texte notifié est différent:
9.	Documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles: Anglais
10.	Date projetée pour l'adoption: 19 juin 2006
11.	Date projetée pour l'entrée en vigueur: 19 juin 2006

12. Date limite pour la présentation des observations: 1^{er} juin 2006

Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: autorité nationale responsable des notifications, point d'information national ou adresse, numéro de télécopie et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

13. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: autorité nationale responsable des notifications, point d'information national ou adresse, numéro de télécopie et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

Philippine National SPS Enquiry Point (Point d'information SPS national des Philippines)

Office of the Director

Policy Research Service

Department of Agriculture

3rd Floor, DA Building, Elliptical Road

Diliman, Quezon City – PHILIPPINES

Téléphone: (632) 9267439

Fax: (632) 9280590

Courrier électronique: epad.polreser@lycos.com